

## I - BUT DU COMMENTAIRE

Les solutions aux problèmes juridiques sont d'abord données par les textes (lois, décrets...).

Mais ceux-ci sont souvent insuffisants en soi car :

- incomplets
- muets sur le problème
- nécessitant une interprétation en raison de leur caractère général, ou de leur rédaction

parfois obscure ou défectueuse, ou parce qu'ils sont inadaptés ou trop anciens.

Donc toute solution se justifie pratiquement par le recours à un texte dont il s'agit d'utiliser au mieux les virtualités d'application.

Le commentaire a donc essentiellement pour but d'éclairer la solution et l'argumentation donnée par les juges en fonction des textes appliqués. Même fait par un étudiant le commentaire peut avoir un aspect critique, mais il doit avant tout être explicatif et didactique. Un non-juriste doit être à même de saisir le sens de la décision à la seule lecture du commentaire.

## II - DEMARCHE INTELLECTUELLE A ADOPTER

### A) Analyser la décision à commenter :

#### 1°) Décision des juges du fond

Trib. 1ère instance : Le problème est jugé pour la première fois. Il convient de dégager les faits, l'identité du demandeur et l'objet de sa demande : que veut-il obtenir du juge ? Puis il faut dégager l'argumentation juridique qui soutient la demande : sur quelle règle de droit se fonde-t-elle ? Quel sens est-il attribué exactement à la règle ?

Ensuite il faut dégager l'objet de la prétention du défendeur et l'argumentation juridique de celui-ci. Par exemple : il s'appuie sur un autre texte que le demandeur (se pose donc une question de qualification de la question de droit soulevée) ou s'appuie sur le même texte que celui-ci en en donnant une interprétation différente. Parfois aussi les divergences portent sur l'établissement des faits et se pose un problème de preuve...

#### 2°) Arrêt d'une Cour d'appel

Il est nécessaire de procéder à la même analyse que ci-dessus mais en intégrant la dimension du deuxième degré de juridiction. Il faut donc rechercher dans la décision ce qui a été soutenu devant les juges du fond puis décidé par eux avec la base juridique de la solution qu'ils ont donnée, dans la mesure où ces éléments apparaissent dans l'arrêt de la Cour d'Appel.

Ensuite il convient de rechercher les arguments des parties devant la Cour d'appel puis procéder comme il a été indiqué ci-dessus pour le T.G.I.

#### 3°) Décision de la Cour de Cassation

Il est nécessaire d'avoir une connaissance parfaite du mécanisme du pourvoi en cassation. Mais il faut surtout bien avoir présent à l'esprit l'objet et la technique de la cassation.

L'objet : l'auteur du pourvoi allègue une violation de la règle de droit par les juges du fond. Il faut donc dégager la solution donnée par les juges du fond, le soutien juridique de cette solution et le grief formulé à l'encontre de cette solution par l'auteur du pourvoi.

Rechercher également si l'argumentation du défendeur figure dans l'arrêt (ce n'est pas toujours le cas). L'objet du pourvoi est donc de faire redresser par la Cour de Cassation une solution prétendument erronée.

La technique : La Cour de Cassation recherche si la règle de droit a été correctement appliquée. Elle va donc juger la solution donnée par la Cour d'Appel. Elle rejette le pourvoi si la solution lui paraît justifiée et casse dans le cas contraire.

Le rejet est souvent laconique et la cassation l'est trop souvent aussi. C'est là tout le problème.

Il faut donc isoler dans le texte la (les) phrase(s) de la Cour de Cassation qui exprime(nt) sa solution. Attention aux attendus "de principe", ils doivent être commentés. Si la Cour de Cassation reprend la solution de la Cour



d'appel en l'approuvant, c'est cette formule qui doit être commentée. Toute erreur à ce stade engage sur une fausse piste.

## B) Dégager l'objet du commentaire

Inscrire sur une feuille :

- les faits
- les prétentions des parties et leur argumentation juridique
- la solution donnée par les juges (tous les juges si la décision n'est pas rendue au premier degré) et la justification juridique de la solution (voir ci-dessus)

Mettre en évidence le ou les problèmes juridiques soulevés par l'arrêt : ceci va constituer l'objet du commentaire.

## C) Dégager la substance du commentaire

Le problème juridique est connu. Celui-ci a été résolu dans une espèce concrète d'une certaine façon. Il convient donc maintenant de confronter cette décision avec la façon dont le problème se pose et est envisagé de façon générale.

Ce que l'on attend du commentaire : un exposé complet de la question associé à la mise en perspective de l'arrêt. Il faut donc, à la fois "sortir" de l'arrêt et s'y référer quand même. C'est toute la difficulté.

Voici quelques directives permettant de surmonter cette difficulté.

- Exposé des règles généralement appliquées dans ce cas : leur désignation, leur sens, les difficultés d'interprétation rencontrées, les difficultés pratiques d'application, leur caractère généralement accepté ou controversé, ou critiqué...

- Recherche de la mesure dans laquelle la décision est conforme à la solution généralement donnée au problème. Cette analyse doit être menée très soigneusement.

Si la décision paraît contraire à ce qui se décide d'habitude, il faut le relever, rechercher pourquoi, dans quelle mesure la solution paraît promise à un certain avenir, ou paraît devoir rester isolée...

Si la décision paraît arbitraire (au sens de "dépourvue de fondement juridique sérieux") il faut le dire. Cela est rare.

NB : Cette démarche intellectuelle doit éviter la "panique" de l'étudiant devant le texte à commenter. Inutile de rechercher d'abord comment l'on va commenter. Seul importe de découvrir d'abord l'objet et la substance du commentaire.

## III - MONTAGE DU COMMENTAIRE ET REDACTION

### A) Introduction

Ce qu'elle doit comporter :

- 1 - Exposé des faits et de la procédure (inutile de se perdre dans les détails. Une vue d'ensemble suffit).
- 2 - Exposé du problème juridique (ou des problèmes) accompagné des principaux arguments juridiques des parties.
- 3 - Si des questions évoquées ou traitées dans l'arrêt ne paraissent pas devoir être incluses dans le commentaire, il faut les énumérer, les exclure et dire pourquoi elles sont exclues (on peut éviter au moins en partie le reproche de n'avoir pas vu tous les problèmes ou tous les aspects du problème).
- 4 - Annonce des développements et du plan d'exposition adopté.

### B) Les développements (pas de conclusion)

Ils ne sont que la mise en forme de la substance du commentaire précédemment dégagée par le travail, les recherches et la réflexion de l'auteur du commentaire.

### Principales règles à respecter :

- 1 - Sobriété et clarté du style (ni lyrisme ni sentimentalisme).
- 2 - Montrer que l'on a des connaissances et que l'on a du jugement (un certain sens des réalités associé à la compréhension des problèmes juridiques).
- 3 - Savoir mettre en évidence ce qui est vraiment important et ce qui l'est moins. Souvent les étudiants consacrent quelques lignes d'une grande platitude aux problèmes les plus intéressants.
- 4 - Tenir des raisonnements complets (non tronqués).
- 5 - N'oublier aucun fait pertinent ou élément important de l'arrêt (défaut très répandu).
- 6 - Ne jamais se dispenser d'expliquer et d'exposer en laissant entendre que la question est bien connue notamment du correcteur. Tout commentaire doit pouvoir être compris d'un novice.
- 7 - Ne jamais quitter une question avant d'avoir dit tout ce que l'on avait à dire à son sujet ; pas de retour en arrière.
- 8 - Ne jamais perdre de vue complètement l'arrêt lui-même pour "tomber" dans la dissertation théorique.

### C) Le plan du commentaire.

Il est indispensable et ne peut être dérogé que lorsque l'étudiant (ou tout autre commentateur) a déjà établi la substance de son commentaire. C'est la substance du commentaire qui dicte le plan et non l'inverse. Il doit comporter deux parties (exceptionnellement trois, parfaitement justifiées). Le but du plan est évident : il permet de mettre de l'ordre dans le commentaire et d'éviter le défaut signalé ci-dessus en 7.

#### 1°) Comment faire son plan ?

- Partir des problèmes juridiques. C'est le premier élément à prendre en considération. Le meilleur plan est celui qui traite un problème juridique par partie. Il doit être à peu près équilibré en quantité de développement par partie.
- Chaque partie doit avoir un titre et un sous-titre correspondant aux sous-parties (subdiviser davantage est facultatif). Le titre est très important car de son choix dépend la cohérence des développements ; le titre doit toujours correspondre strictement aux développements annoncés. Il doit être bref (une phrase au maximum) et de préférence pas trop général. Il est bon d'y trouver un élément qui le rattache à l'arrêt (mais ce n'est pas indispensable).
- Si ne se dégagent pas deux problèmes équilibrés, il faut diviser le problème en deux aspects distincts.

#### 2°) Exemples :

A éviter :  
I - Principe  
II - Application  
Car dans le I on ne commente pas.

- un plan à adopter parfois, mais plus difficile qu'il n'y paraît et qui conduit souvent à des résultats médiocres :
  - I - Analyse de l'arrêt
  - II - Portée ou appréciation de l'arrêt
- un plan banal mais solide et qui parfois s'impose :
  - I - Conditions (de...)
  - II - Effets (de...)
- un plan excellent lorsque le sujet s'y prête :
  - Notion de...
  - Régime juridique de...

exemple : I - la notion d'erreur dans le mariage



## II - Le régime juridique de l'erreur dans le mariage

### 3°) Derniers conseils

Il est impossible de généraliser davantage sur les deux aspects du problème qu'il appartient au commentateur de découvrir.

Voici cependant deux indications de démarche :

1 - le plan en prolongement ou en décomposition de deux aspects complémentaires d'un problème (par exemple, étude successive de deux conditions ; ou une condition suivie de sa mise en oeuvre...)

2 - le plan en opposition

(exemple : I - la violence, cause de nullité du mariage ; II - la violence, cause de divorce... exemple : I - le fait de la victime et la causalité ; II - le fait de la victime et la culpabilité...)